



DELIB 49-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 24 septembre à 18h30**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

Date de la convocation : 19/09/2024

En exercice : 10

Date d'affichage : 19/09/2024

Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-quatre septembre à 18h34, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Martine BOUSQUET pouvoir à Alexia BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE pouvoir à Francis LEDOUX

Retards : M. Simon SAFFORES arrivé pour le point 2 à 18h38.

Secrétaire de séance : M. Cédric GARCIA Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibérations admission en non-valeur

Mme le maire annonce que suite à la réception de la délibération 27-2024 le trésorier demande au conseil de justifier ce refus d'admission en non-valeur sur les budgets 04921 et de préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

Elle propose donc de continuer le recouvrement de ces créances en collaboration avec le service administratif de la mairie qui relancera les administrés et proposera des échéanciers afin de recouvrer ces créances en collaboration avec le trésorier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET